

Les notes

N°1 - Les comités de suivi individuel des doctorants



Les comités de suivi individuel des doctorants

1.1 Contexte

Les doctorants mènent des projets de recherche sur des **sujets originaux**, ils bénéficient d'un **encadrement personnalisé** et sont intégrés dans des équipes de recherche diverses. Chaque docteur a donc constitué une expérience professionnelle de recherche qui lui est propre. Le **Jury de soutenance** rassemble un groupe d'experts indépendants, capable de juger de l'**originalité** et de la **qualité** de l'ensemble des travaux de recherche réalisés et de leur positionnement dans le contexte **international**.

En ce sens, le doctorat est fondamentalement différent des autres catégories de diplômes, qui sont associées à un cadre de formation beaucoup moins personnalisé et s'appuient sur des méthodes d'évaluation (examens, notes et moyennes) beaucoup plus **collectives**. La confiance accordée à un diplôme de niveau licence ou master est principalement dépendante de l'institution délivrant le diplôme.

Au contraire, de longue tradition, la formation des docteurs a été associée à une relation duale, de maître à élève, entre le directeur de thèse et son doctorant, qui permettait de passer le flambeau aux générations suivantes. La confiance accordée au diplôme d'un docteur découlait alors de la réputation académique personnelle de son directeur de thèse. Comme le notent J. Byrne et col., dans leur [rapport de 2013](#) pour l'EUA (European University Association)¹, dans les langues germaniques, les directeurs de thèse sont « pères » ou « mères » spirituels du docteur (Doktorvater/Doktormutter).

Mais, avec la très forte augmentation du nombre de doctorants et de directeurs de thèse dans les 30 dernières années, leur internationalisation et la diversification des débouchés des docteurs² (secteurs d'activité variés, mobilité internationale), la réputation académique personnelle des directeurs de thèse ne suffit plus à « garantir » la qualité d'un diplôme dans tous les contextes. La préparation du doctorat a ainsi progressivement évolué d'un « contrat de compagnonnage » entre le doctorant et son directeur de thèse, vers une responsabilité partagée dans laquelle l'unité de recherche d'accueil et l'établissement d'enseignement supérieur délivrant le diplôme apportent une visibilité plus large et une garantie institutionnelle sur la qualité des travaux de recherche et les conditions de formation.

De plus, la [reconnaissance mutuelle des diplômes](#) entre les pays signataires du processus de Bologne, qui accompagne la [libre circulation des personnes et leur droit d'exercer leur profession](#)³ au sein de l'union européenne, s'appuie sur une harmonisation, entre les diverses universités européennes, des principes de formation et des critères de délivrance des diplômes de Licence, Master et Doctorat. Sur la question de la formation doctorale, l'EUA, dans ses [recommandations, dites de "Salzburg"](#) indique ainsi :

"in respect of individual doctoral candidates, arrangements for supervision and assessment should be based on a transparent contractual framework of shared responsibilities between doctoral candidates, supervisors and the institution" ⁴.

Dans ce contexte général, des initiatives diverses (comités de thèses, comités de suivi, parrains de thèse, soutenance à mi-parcours...) se sont développées en France, qui, toutes, confèrent au suivi des doctorants une dimension à la fois **plus collective et plus institutionnelle**. Mais celles-ci restent, jusqu'en 2016, à

¹ [Quality Assurance in Doctoral Education – results of the ARDE project - EUA PUBLICATIONS 2013 - By Joanne Byrne, Thomas Jørgensen, Tia Loukkola.](#)

² [Avis du conseil d'état sur la reconnaissance des acquis professionnels résultant de la formation à la recherche et par la recherche \(N° 388823\)](#)

³ [La reconnaissance mutuelle des diplômes en Europe](#)

⁴ [Bologna Seminar on "Doctoral Programmes for the European Knowledge Society" \(Salzburg, 3-5 February 2005\). Conclusions and recommendations.](#)



l'initiative des acteurs locaux, certains doctorants n'avaient aucun comité de suivi au cours de leur doctorat, tandis que d'autres en avaient plusieurs, parfois la même année.

L'arrêté du 25 mai 2016 a décliné, dans le droit français, plusieurs des recommandations européennes, et met ainsi fin à cette période d'expérimentation sur les comités de suivi individuel des doctorants, en confiant désormais cette mission aux écoles doctorales.

1.2 De quoi parle t'on ?

Arrêté ministériel du 25 Mai 2016

Art. 3 : Les écoles doctorales [...] assurent une démarche **qualité de la formation** en mettant notamment en place des **comités de suivi** individuel du doctorant

Art. 11 : L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse, et, à partir de la **3^{ème} inscription**, du **comité de suivi** individuel du doctorant.

Art. 14 : Des **prolongations annuelles** peuvent être accordées à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de thèse et **après avis du comité de suivi** et du directeur d'école doctorale, sur demande motivée du doctorant.

Art. 13 : Un **comité de suivi** individuel du doctorant, veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la **charte du doctorat** et la convention de formation. Il évalue, dans un **entretien avec le doctorant**, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il veille notamment à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement. [...] **Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.**

Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay

Le **comité de suivi** individuel est un organe de conseil qui veille, **par un entretien avec le doctorant ou la doctorante**, au bon déroulement de sa formation doctorale [...]. Les règles de composition [...] garantissent que le comité de suivi ne se substitue pas à la direction du doctorat mais en soit complémentaire en apportant un **point de vue neutre et externe** sur le déroulement du projet doctoral, dont chacun pourra faire un usage constructif.



Le **comité de suivi** suit les progrès du doctorant ou de la doctorante dans sa capacité à **exposer ses travaux de recherche**, à en montrer la **qualité et le caractère novateur**, à les situer dans leur **contexte scientifique international** ; Le comité de suivi amène, en particulier, le doctorant ou la doctorante à exposer clairement et à défendre la démarche et les directions scientifiques qui sont suivies. Le comité de suivi amène également le doctorant ou la doctorante à montrer sa maîtrise de l'inscription dans le temps de son projet et son **achèvement dans la durée prévue** ;

Le **comité de suivi** contribue à amener le doctorant ou la doctorante à faire le point sur l'avancement de sa formation doctorale, sur le développement de sa **culture scientifique** et de son **ouverture internationale**, ainsi que sur l'état de **la préparation son devenir professionnel**, sur le développement de son expertise et de ses compétences ; Le comité de suivi s'assure que le doctorant ou la doctorante bénéficie de formations collectives et est sensibilisé(e) à **l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique** ; qu'il ou elle connaît et applique les consignes concernant les **publications scientifiques** ;

Règlement intérieur du collège doctoral de l'Université Paris-Saclay

Le dispositif de suivi du doctorant mis en place par l'école doctorale doit prévoir un **point d'examen approfondi**, par le directeur de thèse ou par le comité de suivi individuel, **avant l'inscription en deuxième année de doctorat**, s'appuyant au minimum sur un exposé oral et la rédaction par le doctorant d'une synthèse de tout ou partie de ses premiers travaux. Les modalités de ce point d'examen approfondi sont à définir, par chaque école doctorale, dans son règlement intérieur.

1.3 Pourquoi cette enquête ?

Si certaines écoles doctorales organisaient déjà des comités de suivis ou d'autres dispositifs comparables, et avaient déjà trouvé des manières de fonctionner convenant à tous, pour d'autres, cette pratique est entièrement nouvelle.

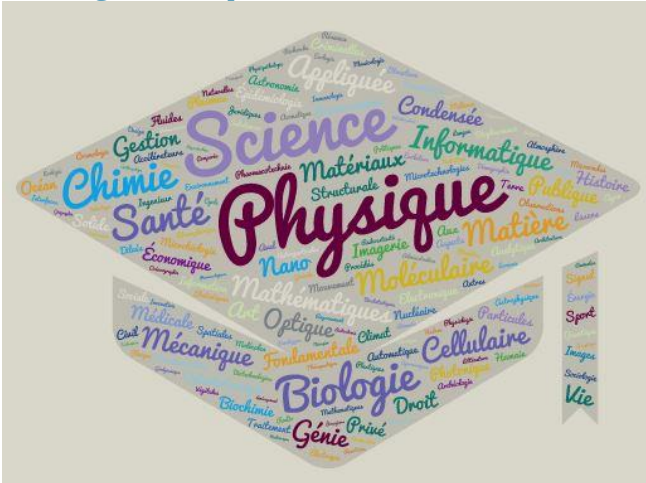
Toutes les écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay ont donc débattu, au sein de leurs conseils d'écoles doctorales, au sujet de ces comités de suivi individuel pour définir :

- **Ce que l'on en attend** – quel type de recommandations en attend-t-on ? des recommandations pour une ré-orientation en cas de difficultés ? des conseils en vue de la soutenance ? Comment en faire la restitution, notamment quand des difficultés sont rencontrées, pour accompagner au mieux les recommandations ? Les comités de suivi d'autres entités, qui peuvent actuellement faire doublons avec ceux que l'école doctorale doit organiser, seront-ils supprimés ou intégrés ?
- **Les modalités** – en dehors des obligations réglementaires (en 3^{ème} année et en cas de prolongation), quand doivent se réunir ces comités, en 1^{ère} année, à mi-parcours ? Le doctorant doit-il fournir un rapport écrit d'avancement ? Doit-il y avoir une partie privée et une partie publique à l'entretien ? Quelles questions doivent être abordées ? Quel temps doit être consacré au comité de suivi ?
- **Les principes de composition** – les membres des comités doivent-ils être internes à UPSaclay ou externes ? Est-ce que le comité de suivi peut préfigurer le jury de soutenance (notamment lorsqu'il se tient en fin de thèse) ? Ou doit-il absolument en être différent (notamment s'il identifie des difficultés en début de thèse) ? Sa composition peut-elle évoluer selon le moment où se tient le comité de suivi ? Le directeur de thèse peut-il y participer ou pas ? Peut-il assister à l'entretien ?



Les réponses apportées ont pu être différentes d'une école doctorale à une autre et pourront évoluer. Cette enquête auprès des doctorants et de leurs encadrants avait pour objet d'avoir un retour direct, des premiers concernés, sur ces comités de suivi, au moment où la pratique s'installe et où les écoles doctorales sont en phase d'ajustement de leurs pratiques.

1.4 Qui a répondu ?



589 doctorants et **418** encadrants ont répondu à l'enquête, ce qui représente à peu près **13%** des personnes consultées.

Parmi ceux-ci, **132** doctorants et **227** encadrants ont laissé un commentaire portant sur les comités de suivi. Les commentaires avaient une longueur moyenne de **18 mots**.

Compte tenu du nombre de répondants à l'enquête, les réponses ne peuvent pas être considérées comme statistiquement représentatives de toute la population de l'Université Paris-Saclay. Mais elles sont significatives : la réponse aux questions n'étant pas obligatoire, ceux qui ont répondu ont un message à faire passer.

Nuage des disciplines des répondants à l'enquête

Encadrants

Avez-vous participé à un comité de suivi ?

Réponse	%	Nombre
Oui	41%	170
Non	59%	248
Tous	100%	418

Doctorants

Avez-vous vécu un comité de suivi ?

Réponse	%	Nombre
Oui	29%	173
Non	71%	416
Tous	100%	589

41% des encadrants et **29 %** des doctorants, qui ont répondu à cette partie de l'enquête, ont déjà participé à un comité de suivi. Pour les doctorants, on peut préciser que **33%** de ceux qui sont inscrits en **2^{ème} ou 3^{ème} année** et **60%** de ceux qui sont inscrits en **4^{ème} année et plus** ont déjà vécu un comité de suivi.

La pratique des comités de suivi ou de leurs équivalents était déjà bien établie, mais l'enquête montre aussi qu'elle est encore loin d'être devenue la norme. Leur systématisation reste un véritable défi et demandera un accompagnement important des écoles doctorales et une mobilisation des doctorants et de leurs encadrants.

Les doctorants et leurs encadrants étaient également interrogés, dans le même questionnaire, sur leur sentiment sur une série de réalisations du collège doctoral et des écoles doctorales en 2016, avec des notes allant de zéro « très insatisfait » à 4 « très satisfait » (par exemple : mise en place d'une cérémonie de remise des diplômes, d'une journée d'information pour les M2...). De plus, les doctorants étaient interrogés sur leur satisfaction vis-à-vis du déroulement de leur formation doctorale. A partir de l'ensemble des réponses à ces questions fermées (une quinzaine), une note de satisfaction globale a été calculée. Celle-ci a été reportée, à titre d'information, à coté de chacun des commentaires sur les comités de suivi, reproduits en annexe, pour éclairer la perception générale du répondant vis-à-vis de l'activité de formation doctorale de l'Université Paris-Saclay.



1.5 Ce que vous en pensez

Les commentaires laissés par les encadrants et les doctorants, qui ont répondu à l'enquête, ont été analysés et classés en trois catégories (positif, mitigé et négatif). Les commentaires neutres (« RAS » ou « pas d'avis », par exemple) ont été supprimés. Lorsqu'un commentaire permettait d'identifier une personne, un groupe ou une structure, il a été conservé mais rendu anonyme pour pouvoir être reproduit en annexe à cette note.

Globalement, les comités de suivi sont considérés très positivement par **75%** des doctorants et **61%** des encadrants qui ont répondu à l'enquête. De plus, leur perception s'améliore significativement après avoir expérimenté le dispositif, en particulier pour les doctorants.

Encadrants

Avez-vous participé à un comité de suivi ?

Commentaire	Non	Oui	Tous	Nb
positif	56%	63%	61%	138
mitigé	16%	20%	19%	42
négatif	29%	17%	21%	47
Ensemble	100%	100%	100%	227

Doctorants

Avez-vous vécu un comité de suivi ?

Commentaire	Non	Oui	Tous	Nb
positif	63%	79%	75%	99
mitigé	17%	13%	14%	19
négatif	20%	7%	11%	14
Ensemble	100%	100%	100%	132

Les doctorants qui ont répondu à l'enquête semblent très majoritairement adhérer au principe de ces comités de suivi, qui sont qualifiés d'**utiles** voire d'**indispensable** ou d'**essentiel**, de **rassurants**, d'**enrichissant**, de **motivant** et même d'**exercice extraordinaire**.

Doctorant, inscrit en 2ème année, qui a déjà vécu un comité de suivi. Satisfaction globale : 2,8 - **Très productif pour collecter des avis externes et objectifs sur nos travaux de recherche mais aussi pour mettre en perspective de nouvelles pistes de recherche.**

Doctorant, inscrit en 2ème année, qui a déjà vécu un comité de suivi. Satisfaction globale : 3,2 - **C'est une excellente occasion de faire le point sur ma compréhension de mon sujet, mon avancement et les pistes à privilégier (bilan et prise de recul nécessaires à travers du rapport et de la présentation à préparer). Et c'est l'occasion d'échanger avec d'autres chercheurs de mon domaine (regard extérieur) avec qui je n'aurais pas ou peu pu interagir par ailleurs (développement de mon réseau). Si la thèse se passe mal, c'est l'occasion de s'en rendre compte et de prendre les mesures nécessaires.**

Doctorant, inscrit en 3ème année, qui a déjà vécu un comité de suivi. Satisfaction globale : 2,7 - **Tout d'abord réticent, il s'avère que c'est un bon exercice.**

Les commentaires mitigés ou négatifs sont souvent critiques, non pas sur le principe même du comité de suivi, mais sur les modalités retenues par l'école doctorale ou sur la manière dont s'est déroulé leur comité de suivi, dont ils attendaient davantage. Ces commentaires montrent clairement que toutes les bonnes pratiques ne sont pas encore complètement installées et qu'il reste des marges d'amélioration.



Doctorant, inscrit en 2ème année, qui a déjà vécu un comité de suivi. Satisfaction globale : 3,1 - **Peu utile. En particulier quand les membres du jury sont des amis du directeur de thèse, la liberté de parole et de demande d'aide est du coup plus que relative/inexistante.**

Doctorant, inscrit en 2ème année, qui a déjà vécu un comité de suivi. Satisfaction globale : 2,8 - **Je pense qu'ils ne devraient pas être obligatoires mais proposés en cas de conflit avec le directeur de recherche ou à partir de la 5ème année de thèse. Ces comités font doublons avec de nombreux autres dispositifs mis en place par mon unité de recherche (séminaire de suivi des thèses en particulier)**

Les encadrants qui ont répondu à l'enquête ont également un avis très positif sur ces comités de suivis, même si leur adhésion apparaît moins générale que celle des doctorants. Pour beaucoup d'entre eux la pratique n'est en rien nouvelle, et ils sont déjà très investis depuis plusieurs années. Nombre de commentaires indiquent que c'est un apport pour leurs doctorants mais également pour leur unité de recherche et eux-mêmes. Ils contribuent activement au bon fonctionnement de ces comités de suivi.

Encadrant, qui a déjà participé à un comité de suivi. Satisfaction globale : 3 - **très positif, permet une évaluation objective des travaux du doctorant qui est utile tant pour lui que pour l'équipe d'encadrement**

Encadrant, qui a déjà participé à un comité de suivi. Satisfaction globale : 3,3 - **C'est une excellente initiative et les conséquences des CTS mis en place au sein de notre unité recherche sont très positives et se font déjà sentir (même pour des projets de thèse qui suivent un déroulement tout à fait satisfaisant).**

Encadrant, qui a déjà participé à un comité de suivi. Satisfaction globale : 3,2 - **Très bien. Ça a permis de mettre le doigt sur des choses à améliorer. J'ai particulièrement apprécié la présence d'un externe.**

Là encore la plupart des commentaires mitigés ou négatifs visent davantage à améliorer le dispositif, encore jeune, qu'à en remettre en cause le principe.

Encadrant, qui a déjà participé à un comité de suivi. Satisfaction globale : 2,3 - **Potentiellement utiles, possibilité de recoupement avec le jury de thèse illisible.**

Encadrant, qui a déjà participé à un comité de suivi. Satisfaction globale : 2,7 - **Bonne idée, mais nécessite une meilleure coordination entre laboratoire, établissement et école doctorale, qui ont chacun leur suivi.**


Certains encadrants émettent, cependant, des avis négatifs sur le principe même du comité de suivi du doctorant, qui peut constituer pour eux une remise en cause de leur relation d'encadrement et une charge de travail supplémentaire, pour une efficacité qu'ils jugent limitée aux seuls doctorants en situation difficile.


Encadrant, qui a déjà participé à un comité de suivi. Satisfaction globale : 1,3 - **Leur existence est utile pour l'infime minorité des cas problématiques qui surviennent. Pour les autres, le fait que le suivi soit obligatoire représente une perte de temps, de dynamique, de moyens humains de tous les côtés. On a voulu se munir d'un outil très précis, un scalpel, on a forgé un marteau pilon.**





1.6 Recommandations


A la lecture de l'ensemble des commentaires de ceux qui ont répondu à l'enquête, il apparaît que doctorants et directeurs de thèse sont généralement très investis et mobilisés pour que le suivi des doctorants se déroule bien. Le dispositif des comités de suivi individuel des doctorants est apprécié dans son principe et son fonctionnement, mais il reste perfectible.

 **EXPLIQUER** - Chaque comité de suivi devrait consacrer quelques minutes avant le début de l'entretien pour en expliquer le cadre et les objectifs et rappeler quelques bons principes (Le comité de suivi est un organe de conseil : il rend des avis, pas des décisions, et fait des recommandations. Le comité de suivi suit le doctorant et pas son directeur de thèse, chacun est tenu à la discrétion sur ce qui aura été échangé au cours de l'entretien et à la bienveillance, le rapport du comité n'est transmis qu'au doctorant, son directeur de thèse et le directeur de l'école doctorale, etc.). Il est recommandé que chaque école doctorale fournisse une note aux membres de ses comités de suivi, qui pourrait s'appuyer sur la présente note, pour en présenter les objectifs et si possible un guide d'entretien, rappelant les questions à aborder.

 **VEILLER A LA PARTIE PRIVEE DE L'ENTRETIEN** - si la présence du directeur de thèse et, le cas échéant, d'un public, est utile et appréciée, au vu des commentaires des doctorants et de leurs directeurs de thèse, il faut aussi ménager un moment d'échange privé au cours duquel le doctorant doit pouvoir s'exprimer très librement. Certains commentaires montrent qu'il n'est pas facile pour les doctorants de prendre l'initiative d'aborder leurs difficultés et les comités devraient donc les y aider.

 **VEILLER A L'EXTERIORITE** - de nombreux commentaires de doctorants, comme d'encadrants, insistent sur l'intérêt de bénéficier d'un comité apportant un regard extérieur et neuf sur les travaux de recherche. Les doctorants apprécient la possibilité d'un échange avec des chercheurs extérieurs à la direction de leur thèse.

 **VEILLER A LA COHERENCE D'ENSEMBLE (ADMISSION, SUIVI, SOUTENANCE) ET A L'EFFICACITE** Il est recommandé d'organiser ces comités assez tôt vis-à-vis de la soutenance, pour qu'ils puissent être suivis d'effets mais pas trop tôt après l'admission, pour avoir assez d'éléments à présenter et à discuter. Lorsque des personnes, non seulement externes à la direction de la thèse (comme le demande l'arrêté ministériel du 25 Mai 2016), mais aussi extérieures à l'école doctorale et/ou à UPSaclay sont invitées à être membre d'un comité de suivi, il faut alors les informer, en amont, des règles de l'école doctorale pour la composition des comités de suivi et des incidences éventuelles de leur participation au comité de suivi sur leur participation au Jury de soutenance, en lien avec les objectifs du comité et selon le moment où intervient le comité pendant la préparation de la thèse.

 **SIMPLIFIER** - l'arrêté du 25 Mai 2016 impose désormais aux écoles doctorales de constituer des comités de suivi individuel. Des initiatives avaient été prises auparavant, pour assurer un suivi des doctorants, au niveau de l'unité de recherche, d'un établissement employeur ou d'un financeur. Aujourd'hui, pour certains doctorants, ces comités de suivi se superposent. Il est donc rappelé que les écoles doctorales fédèrent des unités de recherche en vue d'organiser la formation des doctorants. Aussi, les initiatives de ces unités de recherche et de l'école doctorale ne doivent pas faire doublon. De même, les écoles doctorales sont des composantes de l'Université Paris-Saclay qui est elle-même un regroupement d'établissements. Les initiatives qui pré-existaient dans les établissements membres ou associés ne doivent pas faire doublon avec les comités que doivent désormais organiser les écoles doctorales.

